

LA MINERVE

Jeudi, 17 Mars 1881

LE BARREAU DE MONTREAL

Il y a quelques jours, un député a donné lecture, à la Chambre des Communes, à Ottawa, d'une lettre que lui avait adressée un membre éminent du barreau de Montréal, et qui serait de nature à faire croire qu'il n'existait pas, dans cette savante association, plus d'harmonie qu'il ne faut.

D'autres événements qui ont transpiré depuis sont aussi de nature à intéresser le public.

Il s'agit, à cette époque, du bill de M. Girouard sur l'abolition de la Cour Suprême. Une assemblée du Barreau, section de Montréal, fut convoquée à l'effet de donner son opinion sur cette mesure, et quarante et un membres se rendirent à la séance.

Cette décision a surpris beaucoup de monde; on répétait partout que, tel que maintenant organisé, ce tribunal n'inspirait pas la confiance qu'il devrait, et qu'il était absolument urgent de le modifier, ou de le supprimer.

La lettre de M. Kerr, lue en la Chambre par M. Brooks, à qui elle était adressée, donne un motif très plausible pour le maintien de notre Cour Suprême: c'est qu'elle plaît aux Anglais de la province de Québec, et une preuve, c'est que la motion de M. Kerr, secondé par M. Drouin, a été adoptée à la majorité de dix sur trois.

A part M. Drouin, on mentionne encore les noms de MM. Laflamme et Mercier comme ayant partagé cette opinion que la population anglaise de la province de Québec exigeait le renvoi du bill de M. Girouard.

M. Kerr déclare que les membres du barreau qui ne représentent pas la population anglaise veulent abolir le droit d'appel au delà de la Cour du Banc de la Reine, et cela ne lui paraît pas suffisant. Pour lui, la Cour d'Appel de Québec n'est pas digne de confiance, parce que les titulaires ont été pris dans la politique, au lieu d'être choisis sur le dessus du panier de la profession.

Mais alors il surgira encore bien d'autres difficultés. Ils ne sont pas communs les avocats qui n'ont jamais mis la main à la pâte politique. Ils seraient donc en nombre.

M. Kerr lui-même, qui se croit certainement le droit d'aspicer aux premières positions judiciaires, a failli être disqualifié, puisqu'il a été candidat, et même plus d'une fois.

Les électeurs seuls l'ont sauvé; s'il avait été élu, sa nomination faite maintenant, passerait, aux yeux de ses confrères moins favorisés, pour une faveur politique. Et pourtant, on sait bien qu'ils l'auraient voté.

Pourquoi ne pourrait-on pas aussi l'accuser d'exagération, dans ses insinuations au sujet des autres? D'abord, les nominations ne sont pas aussi politiques que cela. Sur les cinq juges de la Cour d'Appel et les six de la Cour Supérieure à Montréal, on pourrait en nommer à peine trois ou quatre qui sont montés sur le banc, en sortant de la politique active.

Ce système a été généralement suivi en Angleterre, et nous ne savons pas que le public y ait trouvé autant à redire.

Parce qu'un homme a été député ou ministre, il ne suit pas qu'il ne connaisse pas sa profession.

Et comme nous le disions plus haut, si on rejette tous les membres du barreau qui ont touché à la politique, on sera obligé de prendre les juges parmi les étudiants, et encore là.....

En continuant son thème en faveur de la Cour Suprême, M. Kerr arrive à demander qu'on y place un avocat de sa nationalité; il faut, dit-il, que le barreau anglais soit représenté; nous le voulons bien, et avec lui le barreau de Québec et celui de Trois-Rivières et de Sherbrooke, et de partout ailleurs. La proposition est trop belle pour qu'on ne s'y arrête qu'à moitié.

Cette proposition et cette insistance de M. Kerr est certainement inconvaincante, en même temps qu'injuste. Il y a actuellement une majorité de juges anglais sur le banc à Montréal; c'est nous qui serions le droit de nous plaindre. Si nous étions dans la même position comme population, nous ne croyons pas qu'ils seraient aussi libéraux.

Quant à la Cour Suprême, elle n'inspire aucune confiance; elle n'a pas même les sympathies des provinces anglaises. Nos lois ne sont pas assez fusionnées, assimilées, pour qu'un juge d'une province, imprégné de sa pratique et de sa procédure, ne soit pas toujours en grand danger de rendre de mauvaises décisions chaque fois qu'il s'agit d'une autre province, de lois et de la pratique qu'il n'a jamais étudiées et avec lesquelles il ne se familiarise jamais.

Ceci est un fait, et M. Kerr ni M. Drouin ne feraient croire le contraire.

Mais il y a plus. On nous apprend que les membres anglais du barreau se sont réunis, hier ou avant-hier, au *Reception Hall*, et que là et alors, ils ont adopté des résolutions demandant que le prochain juge ne soit pas choisi parmi les hommes politiques, et pour qu'il soit anglais.

Nous sommes à croire que les renseignements qu'on nous a donnés sont inexacts, malgré qu'ils nous viennent d'une source digne de confiance. S'il en est ainsi, nous jugerions que les membres du barreau qui ont pris part à cette démonstration ont bien mal interprété leurs devoirs, et de plus qu'ils

se sont rendus coupables d'une injustice gratuite envers leurs confrères français.

Le gouvernement se réserve la nomination des juges, et il n'a besoin des recommandations ni de M. Kerr, ni des autres, et si la délégation qu'on nous dit avoir été choisie pour porter à la Capitale les conclusions de ce conciliabule irrégulier autant que ridicule n'est pas de suite poliment éconduite, elle mériterait de l'être.

La signification nationale d'un pareil procédé est encore plus regrettable. Nous ne voulons pas la qualifier comme elle devrait; nous dirons seulement que c'est une leçon d'injustice, un exemple de partialité, un oubli des convenances professionnelles qui auront leur écho ailleurs.

On se souvient qu'une commission a été nommée l'an dernier par le gouvernement fédéral pour s'enquérir de l'état du service civil dans tout le pays. Cette commission vient de terminer sa besogne et a soumis son rapport à la chambre des communes.

Il est difficile de juger à l'heure actuelle du travail de la commission. Nous n'avons d'elle que les conclusions auxquelles elle est arrivée, car on n'a pu encore imprimer la masse des témoignages qu'elle a recueillis. Ces conclusions concordent-elles avec l'enquête, voilà un point sur lequel nous pourrions nous prononcer plus tard.

En attendant, nous devons examiner le rapport que la commission se soit fait habile de présenter son rapport. On pourra lui reprocher de n'avoir pas assez mûri les opinions qu'elle a ainsi formulées.

Rien pourtant ne pressait. Il n'est pas prouvé que le service de l'Etat fonctionne mal. Il n'est pas prouvé que ce service soit tellement défectueux qu'un changement prompt et radical doive s'opérer du jour au lendemain.

Ne l'oublions pas, la question du service civil est l'une des questions les plus vastes, les plus compliquées et les plus difficiles à résoudre de l'économie publique. Elle se relie de la façon la plus directe à la bonne ou mauvaise administration d'un pays.

Nous ne désirons pas exprimer une opinion sur la capacité des membres de la commission, mais nous n'en sommes pas moins d'avis qu'une pareille question, pour être jugée avec autorité, doit être traitée par des hommes tout à fait compétents, familiers avec les systèmes en vigueur dans différents pays, et joignant l'expérience à la connaissance parfaite des besoins de notre situation. Il ne suffit pas d'avoir écrit un négociant heureux pour résoudre un problème de cette importance.

Nous ne désirons pas entrer au jourd'hui dans tous les détails du rapport de la commission, nous voulons seulement nous attaquer au principe qu'elle voudrait inaugurer dans notre administration.

La commission recommande qu'à l'avenir, tout le service civil relève d'une commission composée de trois membres, dont un Canadien Français, et parfaitement indépendant du gouvernement. Cette commission aurait les pouvoirs les plus absolus et déciderait du choix des fonctionnaires, de leur avancement, de leur destination, etc. Les aspirants à des charges publiques devraient tous passer au crible des concours—ce qu'on appelle en Angleterre la *competitive examination*—Ces examens ou concours seraient le seul critérium des aptitudes d'un aspirant à une charge publique.

Nous n'avons confiance ni dans les examens au concours ni dans le tripartisme proposé. Le service civil tout entier tomberait sous le coup de trois hommes irresponsables, tout à fait indépendants du gouvernement et de l'opinion publique. Ce tripartisme agirait à sa guise et aurait des pouvoirs plus absolus sous bien des rapports que le gouvernement lui-même.

N'a-t-on pas réfléchi qu'un pareil système serait un rude coup porté au gouvernement responsable? Quelle est la véritable tâche de nos ministres si ce n'est l'administration de la chose publique—l'administration tout entière est responsable au parlement et aux électeurs? Comment peuvent-ils être réellement responsables de cette administration s'ils ne leur appartient pas de choisir les personnes qui doivent agir comme leurs auxiliaires dans le service de l'Etat? Comment peuvent-ils être véritablement responsables quand les postes qui demandent des aptitudes et des qualités toutes particulières d'hommes en qui ils ne peuvent avoir qu'une confiance relative?

Ministres et députés auraient sans doute moins d'ennemis s'ils étaient débarrassés du patronage. Leur responsabilité se trouverait considérablement amoindrie.

Il n'y a guère de doute sur ce point. Mais les lois ne doivent pas être faites au point de vue du confort ou de la commodité des ministres ou des députés. Les uns et les autres sont payés pour accomplir une foule de choses qui ne sont ni faciles ni agréables, mais qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat.

Un pareil tripartisme serait un danger en permanence pour les ministres—une épine de Damoclès sans cesse suspendue sur leurs têtes.

On ne manquera pas de nous dire que par un pareil système le mérite seul aura chance de parvenir—que ce sera fait du favori-

tisme ou des médiocrités. Mais nous ne sommes guère disposés à nous laisser prendre à ce piègeux langage.

L'expérience nous a appris que la pression politique est le seul moyen d'obtenir justice pour les minorités dans les pays à institutions représentatives. N'allons pas de gaieté de cœur sacrifier notre plus puissant moyen de protection, notre meilleure sauvegarde, dans la distribution du patronage public. Que le passé nous serve de leçon sur ce rapport!

La Commission a trouvé ce système en vigueur en Angleterre et s'est dit que nous ne pourrions mieux faire que de suivre l'exemple de la mère-patrie..... sans compter la Chine qui réclame la paternité du système!

Mais la Commission s'est elle bien demandé si ce fameux système des examens de concours a véritablement réussi en Angleterre—si l'expérience l'a suffisamment consacré pour que nous puissions sans danger en risquer l'application au Canada?

La Commission a-t-elle pris la peine de s'enquérir si n'est pas vrai que ce système a été condamné comme radicalement vicieux par quelques-uns des politiques et des publicistes les plus importants de l'Angleterre, notamment par lord Gray, l'un des célébrités du parti libéral, par Arthur Helps dans son ouvrage remarquable *Thoughts upon Government*, par plusieurs des écrivains les plus connus de l'*Edinburgh Review* et du *Nineteenth Century*?

Empruntons aux autres pays, profitons de leurs lumières, de leur sagesse et de leur expérience. Mais n'allons pas nous laisser emporter par l'attrait du nouveau, par la séduction de prétendues réformes. Avant d'adopter les mesures introduites dans d'autres pays, demandons-nous si elles sont bien nécessaires, si elles correspondent à nos besoins. Demandons-nous surtout si ce que nous avons ne vaut pas mieux que ce qu'on voudrait lui substituer.

Nous sommes heureux de constater que le Dr Taché, député-ministre de l'Agriculture, et l'homme le plus compétent probablement de la commission, n'a pas voulu signer le rapport que nous venons de critiquer. Il a promis de soumettre un autre rapport dans lequel seront exposées ses vues, qu'il croit, nous s'accordent parfaitement avec les nôtres.

Cette question du service civil sera probablement la grande question de la prochaine session du Parlement fédéral. Aussi, s'impose-t-elle à l'étude la plus sérieuse du gouvernement, de la députation et de la presse.

Nous reviendrons bientôt sur ce sujet.

L'HONORABLE M. LANGEVIN

Ce n'est pas souvent qu'un homme politique occupant des positions élevées, ayant tout un nombré de pas de luites acérées, peut encore rallier les opinions favorables et recevoir les éloges, non seulement de ses amis, mais de ses adversaires.

L'honorable M. Langevin a été chargé, dans le cours de sa vie politique, de l'administration de presque tous les départements, et toujours il a conquis les suffrages de toutes les personnes qui se sont trouvées avec lui en relations d'affaires. Ses connaissances étendues, même dans les plus petits détails, ses habitudes de travail, la sûreté de son jugement, la promptitude de ses décisions, ont inspiré au public une confiance qui va toujours en augmentant.

Et cette haute opinion n'existe pas seulement dans sa province ou dans son entourage immédiat, mais par tout le Canada; il y a peu d'hommes qui soient aussi favorablement connus.

Voici comment s'exprimait, à son sujet le *Mail* de Toronto, le journal le plus répandu et le plus influent d'Ontario. Il s'agit de la part considérable qu'il a prise à la discussion du budget:

Sa manière d'agir est simplement parfaite. Il n'est jamais en défaut. Il a toutes ses données sous la main, il n'oublie aucun détail, ne se laisse pas emporter et sait toujours donner des explications justes et complètes. C'est plaisir de constater la connaissance parfaite qu'il possède de l'administration, et des détails de son département. L'opposition la reconstruit; il honore M. Langevin éprouvé-il peut difficilement à répondre d'une manière satisfaisante aux questions, aux insinuations et aux plaintes.

Le *Shareholder*, une revue commerciale et financière d'un grand poids, publiée à Montréal, et qui ne saurait être soupçonnée de partialité ni d'intérêt dans la question, après avoir cité les lignes précédentes du *Mail*, ajoute ce qui suit:

« Nous partageons en tout point l'avis du *Mail*, touchant la part active prise à la conduite des affaires par le ministre des travaux publics. Malgré les longues heures passées à la Chambre des Communes, malgré ses devoirs comme président du comité des chemins de fer, et comme membre du comité de l'économie interne de la chambre, malgré ses devoirs multiples dans le cabinet—dont aucun membre ne reçoit plus que lui de députations, de membres du Parlement, et de visiteurs en général, l'hon. M. Langevin a rempli la tâche digne de plaisir à son aise; il a accompli ses devoirs avec toute l'exactitude de sa position et à toujours fait d'un sang-froid, tout ce qui a été la Providence de toujours le favoriser.

Il nous arrive du côté d'Afrique un bruit de guerre; c'est pas celui qui font les Boers; il est du nord celui qui fait la France aurait décidé, parait-il, que cet offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût de l'entreprise serait de \$127,000. Le gouvernement provincial offre de contribuer pour \$47,000 à l'exécution des travaux et le conseil de ville veut fournir \$10,000 et la commission du havre un montant égal. Si cette offre était acceptée, le mur de révétement qui s'étend aujourd'hui de l'entrée du canal jusqu'aux casernes serait repris quelque chose cents pieds plus loin pour être continué jusqu'au viaduc de la rue Sainte-Marie. Le coût

TELEGRAPHIE PARLEMENT FÉDÉRAL CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 16 mars. La séance ouvre à 3 heures. M. OUMET propose que l'ordre du jour...

CANADA

Québec, 16-Mars. Trois voyous sont entrés hier soir dans la maison de pension tenue par M. Clémence...

NOUVELLES CANADIENNES

Berthier.—On transporte actuellement les matériaux de la manufacture de sucre à Berthier...

ÉTATS-UNIS

New-York, 16.—Dans une conversation, le ministre russe Curtin a exprimé l'opinion que la guerre en Europe...

A TRAVERS MONTREAL

Un petit garçon de 6 ans, nommé Norbert, dont les parents sont domiciliés rue Saint-Denis...

EUROPE

Paris, 16.—La vente de la célèbre collection de tableaux de Wilson a atteint, le second jour, le chiffre de \$140,000...

COMPAGNIE DE SAUVETAGE DU CANADA

Les directeurs provisoires et les promoteurs de cette compagnie se sont réunis samedi dans la chambre du conseil de la chambre de commerce...

TRIBUTAIRE

May Wolff, 51, ivresse et désordre, acquitté. Edith Walsh, 26, ivresse, \$25 en 6 mois. Achille Hardy, 11, et Delina Hardy, 18, ivresse et assaut, acquittés.

La chambre est appelée à donner son concours au rapport du comité des subventions. MILLS propose amendement...

On a découvert la maison où Roskoff s'est procuré les bombes dont il s'est servi pour accomplir son crime.

Un placard annonçant que l'empereur n'est pas attendu par ordre du comité exécutif des nihilistes a été affiché sur les murs de l'université de Saint-Petersbourg.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

VENTE PAR ENCAN. PAR A. MARCOTTE. VENTE CONSIDÉRABLE ET SANS RÉSERVE...

VENTE CONSIDÉRABLE ET SANS RÉSERVE. Le contenu d'un stock, comprenant l'ameublement de 2 chambres, graminet de bois, etc.

COMMERCES DE GROS. Nous avons en mains et nous recevons aujourd'hui des marchandises les plus nouvelles...

S. GARSLEY. 113 - Rue Saint Pierre - 113. L'Association des Magasins.

Bonneterie de S. Garsley. Assortiment considérable de toutes les dernières nouveautés.

S. GARSLEY, 393, 395, 397 et 399, Rue Notre-Dame. \$30,000.

MARCHANDISES DU PRINTEMPS. OFFERTES À DES PRIX EXTREMEMENT RÉDUITS.

CHEZ L. P. A. GAREAU. LE MAGASIN À BON MARCHÉ.

On Demande DES BONNES COLIÈRES. Pantalone. Et Habits.

MAISON I.A. BEAUVAIS. ÉTABLIE EN 1870. 186 - RUE SAINT JOSEPH - 188. Importations d'Europe et des États-Unis.

LE PLUS BEL ÉTABLISSEMENT DU GENRE À MONTREAL. À NOS PATRONS ET AU PUBLIC.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

Le conseil local des municipalités suivantes, au village de Mariville, Joseph A. Archambault, etc.

